

Numéro	DL230724-VS01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé	
Objet	Transactions foncières terrains agricoles communaux et terrains privés Nicolas WACK – poursuite du protocole d'accord enclave agricole Brunnenmatt	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 7 décembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur STEINHART André ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge
- Monsieur KIEHL Fabrice ayant donné procuration à Monsieur HERBEAULT Cédric
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame DABYSING Davina
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	1 ^{er} décembre 2023
Date de publication délibération :	14 décembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
07-216702183-20231207-DL230724-VS01-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Numéro	DL230724-VS01	1/4
Matière	3.6. Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

1. TRANSACTIONS FONCIÈRES TERRAINS AGRICOLES COMMUNAUX ET TERRAINS PRIVÉS NICOLAS WACK – POURSUITE DU PROTOCOLE D'ACCORD ENCLAVE AGRICOLE BRUNNENMATT

I. CONTEXTE

L'enclave agricole du lieudit BRUNNENMATT est située dans la Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden depuis 2012.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden y est depuis longtemps propriétaire de plusieurs parcelles appartenant à son domaine privé. Leur nature essentiellement agricole avait conduit la commune à conclure des baux ruraux afin d'offrir à nos cocontractant la possibilité d'exploiter lesdites parcelles.

Depuis son classement en Réserve Nationale Naturelle, ce secteur a fait l'objet d'une réflexion quant à la destination que doivent avoir les parcelles situées dans l'enclave. Les discussions à ce sujet, dont l'engagement avait été approuvé par délibération du Conseil Municipal d'Illkirch-Graffenstaden du 14 décembre 2017, n° DL171026-MP01, menées avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et les exploitants agricoles concernés ont abouti à la restitution pleine et entière de l'enclave à la nature par un remaniement parcellaire. Une fois le processus achevé, la gestion du site incombera à l'Eurométropole, gestionnaire de la Réserve.

Pour acter cette volonté commune, des protocoles d'accord ont été signés le 16 octobre 2019 avec les agriculteurs installés au sein de la Brunnenmatt afin de libérer l'enclave des exploitations agricoles encore présentes.

Le remaniement a été pleinement entamé par la délibération du Conseil Municipal d'Illkirch-Graffenstaden du 26 septembre 2019, n° DL190830-MP01, portant résiliation totale ou partielle des baux ruraux en vigueur sur les parcelles concernées.

II. ACHEVEMENT DU PROCESSUS DE REMANIEMENT

Dans l'achèvement de ce qui a été rappelé ci-dessus, il reste encore à procéder à un dernier échange de terrains avec M. Nicolas Wack, propriétaire de parcelles au sein de l'enclave de la Brunnenmatt.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les transactions foncières suivantes ci-dessous :

Numéro	DL230724-VS01	2/4
Matière	3.6. Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé	

- Vente au profit de Monsieur Nicolas Wack de la parcelle située sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden :

Section	Numéro	Adresse/Lieudit	Surface en are	Nature de culture	Propriétaire	Exploitant
65	379/72	Weichenmatten	76,74	Terres	Commune	Sarl WW N.Wack
		<u>TOTAL</u>	<u>76,74</u>			

Il est rappelé que cette parcelle est issue de la parcelle mère cadastrée en section 65 N° 373/72 conformément au PVA N°4903M établi par Monsieur Simon Ertz, géomètre transmis le 30 novembre 2022 pour enregistrement au livre foncier.

- Acquisition par la ville des parcelles situées sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden :

Section	Numéro	Adresse/Lieudit	Surface en are	Nature de culture	Propriétaire	Exploitant
48	43	Brunnenmatt	16,78	Terres	Nicolas Wack / Marie Fernbach	Aucun
48	51	Brunnenmatt	12,28	Terres	Nicolas Wack	Aucun
48	68	Brunnenmatt	8,48	Terres	Nicolas Wack	Aucun
48	135/75	Brunnenmatt	7,97	Terres	Nicolas Wack / Marie Fernbach	Aucun
48	136/75	Brunnenmatt	7,97	Terres	Nicolas Wack	Aucun
65	79	Weichenmatten	7,69	Prés	Nicolas Wack	Sarl WW N. Wack
65	143	Riedmatten	1,44	Prés, bois	Nicolas Wack	Aucun
65	144	Riedmatten	1,73	Prés, bois	Nicolas Wack	Aucun
65	159/53	Weichenmatten	12,40	Terres	Nicolas Wack	S.Hiss
		<u>TOTAL</u>	<u>76,74</u>			

Numéro	DL230724-VS01	3/4
Matière	3.6. Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé	

Il est rappelé l'exploitation des terrains suivants :

- la parcelle section 65 N°79 est occupée et exploitée par Monsieur Wack
- la parcelle section 65 N°159/53 est exploitée par Monsieur Sébastien Hiss, sans droit.

Les échanges fonciers étant de surfaces équivalentes, le montant de la soulte sera nul ; les biens étant estimés selon l'avis du domaine sur la valeur vénale à 55 € HT l'are soit 4 220,70 € HT pour les 76,74 ares d'échange concerné.

La commune prendra en charge les frais, les débours et la rémunération du notaire liés à l'élaboration de l'acte.

- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3211-14 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 2017;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en séance du 26 septembre 2019;
- VU** la lettre d'accord signée par Monsieur Nicolas Wack et Madame Marie Wack née Fernbach;
- VU** les plans de localisation des parcelles ; (Annexes n° 1 et 2)
- VU** le procès-verbal d'arpentage n° 4903M à l'origine de la parcelle cadastrée en section 65 n° 379/72 ; (Annexe n° 3)
- VU** le plan du cadastre annexé au PVA n°4903M ; (Annexe n° 4)
- VU** l'évaluation de la Division du Domaine du Bas-Rhin n° 2022-67218-54268 en date du 21 juillet 2022 ; (Annexe n° 5)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les transactions foncières entre la ville et Monsieur Nicolas Wack et Madame Marie Wack née Fernbach selon les conditions exposées ci-dessus ;**

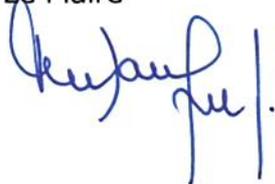
Numéro	DL230724-VS01	4/4
Matière	3.6. Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé	

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire en vue de procéder auxdites transactions visant à l'exécution de la présente délibération ;**
- **de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

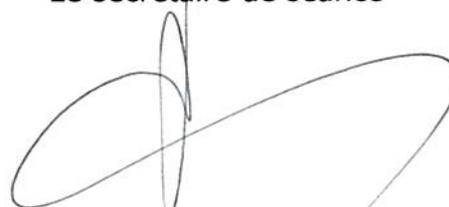
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME